

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL**

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 18 FEVRIER 2020

Afférents au Bureau Syndical	14
En exercice	14
Qui ont pris part à la délibération	11

L'an deux mille vingt

et le 18 février

A 17 heures, Le Bureau Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur BERNARD BESTEL

Date de la convocation

10 février 2020

Nombre de Membres présents : 11

Madame/Monsieur : Thierry NOCTON, Michel MEIS, Dominique CROQUET, Jacques MACHAULT, André GROSSELIN, Francis CHAUMONT, Jean-Michel THIRY, Roland CANIVENQ, Jean-pol RICHELET.

Date d'affichage

19 février 2020

Absents excusés : Vincent FLEURY, Marie-France KUBIAK, Joël CARRE, Alain HURPET (représenté par pouvoir donné à M. Francis CHAUMONT).

Objet de la Délibération

**ATTRIBUTION DU
MARCHÉ POUR LA
FOURNITURE DE
REGARDS DE
COMPTAGES
ISOTHERMES 2020-
2021-2022****ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA FOURNITURE
REGARDS DE COMPTAGES ISOTHERMES 2020-2021-2022**

Vu la délibération n° 2018-03 modifiant le règlement intérieur de la commande publique.

Vu la délibération n° 2014-02 donnant délégation au Bureau pour attribuer les marchés de fournitures et services compris entre 50 000 et 90 000 €.

Considérant l'analyse des résultats de la consultation relative à ce marché lancée fin 2019, sur proposition du Président :

le Bureau, après en avoir délibéré, attribue ledit marché à la société **VAUDREY** et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.**VOTE :**POUR : 11
CONTRE : 00
ABSTENTIONS : 00**DELIBERATION
N° 2020-02**après dépôt en Sous-
préfecture

Le : 19 février 2020

et publication ou
notification

du 19 février 2020

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.



Le Président,

Bernard BESTELLa p
un dfaire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans
ter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 19/02/2020

Reçu en préfecture le 19/02/2020

Affiché le

ID : 008-240800912-20200218-B202002-DE